



## PROGRAMME

### *Compétences et responsabilités du Maire en matière de police de l'environnement*

Lieu : CNFPT

Date : Jeudi 17 mai 2018

8h	Accueil des participants
8h30	Ouverture institutionnelle
9h	<b>La place de l'environnement dans la vie des collectivités et les compétences des maires : les différents textes à l'œuvre</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Le code de la voirie routière</li><li>✓ Le code de l'environnement</li><li>✓ Le règlement sanitaire départemental</li><li>✓ Le code pénal</li></ul> <b>Comment exercer ces compétences ?</b> <p>Assermentation, commissionnement, les différents types de formation que les agents doivent suivre</p>
11h	<b>Atelier d'échanges de pratiques: « comment repérer et sanctionner les différents désordres ou dysfonctionnement ? »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les dépôts sauvages, épaves</li><li>✓ L'abandon, le brulage de déchets, les déchets des entreprises</li><li>✓ La propreté de l'espace public</li></ul>
12h	Pause
13h30	<b>Atelier d'échanges de pratiques – suite : « comment repérer et sanctionner les différents désordres ou dysfonctionnement ? »</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les espaces naturels protégés ou non, la circulation dans ceux-ci, le littoral</li><li>✓ L'entretien, le débroussaillage, la lutte contre les incendies</li><li>✓ L'eau et les rivières</li></ul>
15h30	<b>Quelles stratégies et programmes d'actions mette en œuvre à Mayotte ?</b> <b>L'exemple de la collaboration avec le monde judiciaire.</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Mettre en place une politique pénale adaptée</li><li>✓ La poursuite</li><li>✓ La sanction</li></ul> <b>La contrainte pénale, une voie d'avenir pour l'exécution des peines et la remédiation environnementale ?</b> <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Les partenariats pouvant être mis en place</li><li>✓ Le rôle possible du milieu associatif</li></ul>
16h30	Clôture de la journée